



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2019

DELIBERATION N° : 20190408_4

OBJET : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ouvertes sur les exercices précédents

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **15 AVR. 2019**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	29
Procuration	5
Votants	34
Abstention	0
Exprimés	34

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le huit avril à dix-sept heures trente sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François

Absents – Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain
FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un-secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Gilberte GERARD, 12^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 08 avril 2019

**DÉLIBÉRATION N° : 20190408_4****OBJET :**

Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ouvertes sur les exercices précédents

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Maire expose :**

Par délibérations successives, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d' Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP) sur le budget principal.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit notamment que : « Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives » (article R.2311-9).

Notons que les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Il convient d'actualiser les AP/CP à l'occasion du vote du Budget 2019, et d'en clôturer certaines.

Actualisation des AP/CP

- **Crèche de Vincenzo**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
					2010	1 055,89
2011	44 192,05					
2012	1 041,60					
2013	479 749,27					
2014	364 320,60					
2015	364 045,59					
2016	15 262,30					
2017	12 972,79					
2018	854 092,25					
2019	750 000,00					
	Total	2 886 732,34				

Le montant de l'Autorisation de programme est de 2 886 732,34 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 750 000 € en 2019.

- **Construction d'une médiathèque**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 768 419,51	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 718 911,35
					2017	2 322 296,62
					2018	829 233,67
					2019	357 000,00
					Total	8 768 419,51

Ainsi, le montant de l'Autorisation de Programme est de 8 768 419,51 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 357 000 € en 2019.

- **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph	2168-321	1 010 282,67	2016	0,00
					2017	193 528,04
					2018	260 279,63
					2019	556 475,00
					Total	1 010 282,67

Ainsi le montant de l'autorisation de programme est de 1 010 282,67 €, et les crédits de paiement s'élèvent à 556 475 € en 2019.

Clôture des AP/CP

- **Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts**

Compte tenu du transfert de la compétence GEMAPI et du projet à la CASud, il convient de clôturer cette autorisation de programme.

- **Aménagement de la Route Leconte de Lisle**

Compte tenu des marchés attribués, dont les montants et délais sont inférieurs aux estimations, il ressort que cette opération n'a plus un caractère pluriannuel. Il convient donc de clôturer cette autorisation de programme. Cette opération sera budgétisée entièrement sur l'exercice 2019.

Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2311-9,

Vu la note explicative de synthèse n°4,

Considérant qu'il convient de procéder, par délibération de l'assemblée, à la révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement liés aux opérations d'investissement et à l'ouverture d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 29

Représentés : 5

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- ACTUALISE les Autorisations de Programme / Crédits de paiement (AP/CP) ouvertes sur les exercices précédents comme suit :

- **Crèche de Vincenzo**

Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 009	1	Crèche de Vincenzo	23-2313-CRECHVINDO-0021	2 886 732,34	2010	1 055,89
					2011	44 192,05
					2012	1 041,60
					2013	479 749,27
					2014	364 320,60
					2015	364 045,59
					2016	15 262,30
					2017	12 972,79
					2018	854 092,25
					2019	750 000,00
					Total	2 886 732,34

Le montant de l'Autorisation de programme est de 2 886 732,34 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 750 000 € en 2019.

- **Construction d'une médiathèque**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 768 419,51	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 718 911,35
					2017	2 322 296,62
					2018	829 233,67
					2019	357 000,00
					Total	8 768 419,51

Le montant de l'Autorisation de Programme est de 8 768 419,51 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 357 000 € en 2019.

- **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph	2168-321	1 010 282,67	2016	0,00
					2017	193 528,04
					2018	260 279,63
					2019	556 475,00
					Total	1 010 282,67

Le montant de l'autorisation de programme est de 1 010 282,67 €, et les crédits de paiement s'élèvent à 556 475 € en 2019.

Article 2.- **CLÔTURE** les Autorisations de Programme / Crédits de paiement (AP/CP) ouvertes sur les exercices précédents suivantes :

- **Études d'endiguement de la rivière des Remparts**
Compte tenu du transfert de la compétence GEMAPI et du projet à la CASud.
- **Aménagement de la Route Leconte de Lisle**
Compte tenu des marchés attribués, dont les montants et délais sont inférieurs aux estimations, il ressort que cette opération n'a plus un caractère pluriannuel. Cette opération sera budgétisée entièrement sur l'exercice 2019.

Article 3.- Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.

Article 4.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce s

Article 5.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

